

Les représentants du personnel du conservatoire Maurice Ravel
29 rue du Comte de Cabarrus
64100 Bayonne

Au personnel du conservatoire.

Bayonne, le 31 août 2016.

Chers collègues,

Nous vous informons que la direction a décidé de suspendre Madame Lanté Laurence de ses fonctions de professeur de danse et d'enclencher une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle.

Madame Laurence Lanté est titulaire de la fonction publique, professeur d'enseignement artistique certifiée. Elle est une excellente professeur de danse classique reconnue pour la qualité de son enseignement, unanimement appréciée de ses élèves et de beaucoup de ses collègues, pleinement engagée dans ses missions de professeur. Elle n'a, à ce jour, reçu aucune sanction pouvant attester sur le plan administratif ou disciplinaire d'un quelconque manquement à ses obligations professionnelles.

La direction, pour pouvoir se débarrasser de Madame Lanté, n'a donc trouvé que le motif de l'insuffisance professionnelle, motif qui, au regard des résultats de ses classes et de son engagement professionnel, est grotesque. Nous retenons, pour notre part, que cette décision résulte d'un management réellement inadapté ayant envenimé une situation complexe au sein du département de danse. Nous ne reviendrons pas sur les conséquences catastrophiques de cette décision sur la vie personnelle et professionnelle de Madame Lanté et de sa famille, ni sur les qualificatifs à donner à cette décision scandaleuse.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux cas de difficulté au travail nous ont été rapportés ces trois dernières années. Des arrêts de travail longs et répétés ont été déposés suite à des situations de souffrance au travail. D'après le témoignage de nos collègues, la majorité de ces situations sont dues aux méthodes employées par la Direction : menaces, sanctions, mesures punitives, démarches consistant à dresser les collègues les uns contre les autres, à accuser le personnel d'avoir des difficultés relationnelles et psychologiques, de ne pas savoir travailler en équipe...

Pour la situation de Madame Lanté, comme pour de nombreuses autres, nous avons alerté la Direction et les élus. Pour cela, nous avons utilisé les voies de recours officielles :

- Demande d'une enquête par le CHSCT.
- Demande d'un diagnostic des risques psychosociaux.
- Dépôt de dossiers pour danger grave et imminent sur plusieurs agents.

Aucune de ces voies de recours n'a à ce jour reçu de réponse, et ce en contradiction juridique avec les obligations de la collectivité. De même, aucune de nos tentatives de dialogue n'a abouti.

Voici à ce jour la seule réponse que notre Président nous a donnée : « J'en ai assez d'entendre qu'il y a des problèmes et une mauvaise ambiance au conservatoire, ce n'est pas vrai ».

Accepter que l'une de nos collègues soit licenciée serait ouvrir la porte à une pratique encore inédite dans notre profession. La situation nous concerne tous et dépasse le seul cas de Laurence Lanté. Nous souhaitons une réaction rapide et forte en termes médiatiques et syndicaux. Nous avons donc déposé un préavis de grève reconductible pour le samedi 10 septembre 2016 de 9h à 12h. Il nous semble très important que vous soyez présents et nombreux pour que notre action puisse avoir un réel impact.

Nous vous remercions sincèrement et par avance de votre engagement et de votre attention,

Bien à vous,
Les représentants du personnel